M~Cirou
FRC 1.7383
Chesneau
7383
Case
FRC
11139

CADASTRE GÉNÉRAL.

NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

CADASTRE GÉNÉRAL

PROPOSÉ

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par le sieur CHESNEAU, *Commissaire à Terrier.*

LES plus grands effets sont pour l'ordinaire produits par les causes les plus simples ; ainsi le magnifique ouvrage de la division du royaume, l'organisation du pouvoir judiciaire, la repartition de l'impôt, ont eu pour causes, ce principe : rapprocher l'administration des administrés.

Mais ces opérations ne seront parfaites, qu'autant qu'elles se rapprocheront, le plus qu'il sera possible, de l'exactitude rigoureuse de la justice distributive.

Plusieurs problêmes se présentent à résoudre.

1°. Trouver la proportion exacte entre la valeur des propriétés territoriales & celle des autres espèces de propriétés.

2°. Déterminer avec précision la quotité proportionelle de la contribution foncière.

3°. Déterminer les rapports des corps administratifs entr'eux, eu égard à la valeur des propriétés territoriales, des facultés industrielles, de la population.

4°. Assigner la portion que chacun d'eux doit supporter dans la masse des contributions.

5°. Déterminer les mêmes rapports & la même proportion, entre les départemens, districts, cantons & municipalités.

6°. Déterminer dans les municipalités, qui sont comme les élémens de l'administration, la valeur exacte & le produit de chaque propriété foncière individuelle ; assigner les classes différentes dans lesquelles elle doit être rangée.

7°. Trouver un moyen sûr, exact & simple, par lequel chaque individu de la société puisse vérifier à tous les instans ce qu'il doit supporter d'impositions, & ce que les autres doivent supporter comme lui.

8°. Trouver un moyen par lequel chaque citoyen puisse juger, ce que tel arpent peut valoir & doit payer dans tel local, dans quelle raison ce local, ou cette classe de biens est aux autres classes de la municipalité, dans quelle raison cette municipalité, est-elle même aux autres municipalités du canton, le canton aux autres cantons du district, le district aux autres districts du département, & le département lui-même aux autres départemens du royaume.

De manière, que la masse totale de l'imposition foncière fixée d'après la connoissance exacte de la valeur, & du rapport du sol de tout le royaume, puisse être exactement & avec la plus rigoureuse justice, repartie sur les corps administratifs, & sur les contribuables; de manière, qu'il soit impossible de grever le plus petit propriétaire, & que tout homme puisse dire, je posséde tant, je dois

payer tant, tel fonds que je veux accheter dans tel endroit eſt composé de telles classes de biens, & payera tant.

Un projet qui donneroit la solution de ces problêmes, rempliroit parfaitement les grandes vues de l'Assemblée Nationale, & consolideroit à jamais les fondemens de la conſtitution.

Il n'appartient qu'à un peuple libre, & qui doit vivre sous l'empire inviolable des loix, de deſirer une pareille opération. Elle fut tentée sans succès sous le despotisme ministériel, pour oprimer les propriétaires & les cultivateurs; elle réuſſira sous le regne de la liberté, lorsqu'elle aura pour objet de les protéger, & de les mettre à l'abri de toutes concuſſions.

La néceſſité de cette opération à déja été sentie par l'Assemblée Nationale; il en a été queſtion dans les discuſſions qui se sont élevées sur la contribution foncière; les comités d'agriculture & d'impoſitions, s'en sont occupés; mais il ne l'ont pas envisagée dans toute son étendue, & avec les développemens dont elle eſt susceptible.

Cette opération conſiſte dans un moyen

ſimple, dont la théorie eſt sûre, grande & facile, mais dont l'exécution embrasse des détails immenses, & qui demandent à la fois de la part des co-opérateurs beaucoup de soins & des connoissances. Ce moyen eſt de dresser un plan, une mesure, un Cadaſtre général du royaume.

Je sais que l'on a déja parlé de la néceſſité de ce Cadaſtre, je sais ce que l'on peut objecter contre; mais en proposant cette opération immense, je remplis le devoir d'un bon citoyen, & je me flatte que ſi d'un côté, la dépense passegere qu'il faudra faire *une seule fois*, peut en suspendre l'exécution; de l'autre, la néceſſité, l'importance de cette opération, les grands avantages que retirera la Conſtitution, doivent déterminer à faire un sacrifice, sans lequel le sublime ouvrage de notre Légiſlation sera toujours défectueux & incomplet; sacrifice, qui peut être réparti de maniere qu'il devienne presqu'insensible, & dont en peu de tems les peuples seront indemnisés par les fruits qu'ils en recueilleront.

Mon opération s'explique d'elle-même, il suffit de l'exposer pour en faire sentir l'impor-

Je dois cependant faire une observation. L'Assemblée Nationale ne peut trop être en garde contre les hommes à syſtêmes qui viennent lui proposer sans cesse des projets immenses, j'en conviens ; mais auſſi je pense que ſi elle se défie des auteurs, elle doit examiner la chose, l'adopter ſi elle eſt utile, & prendre des mesures pour n'être pas tompée dans l'exécution.

Si mon plan, dont la néceſſité eſt déja reconnue, étoit accueilli, sans doute je serois flatté que l'Assemblée Nationale m'en confiât la conduite, parce que je me ferois un devoir & un honneur, non-seulement de répondre à sa confiance, mais encore de donner à mon ouvrage, tout l'intérêt, toute la perfection dont je le crois susceptible ; mais elle peut en disposer, & ſi ce travail eſt bien exécuté, je me contenterai du plaiſir d'en avoir donné la premiere idée.

J'observe encore que mon projet eſt susceptible d'un dégré d'utilité & de perfection que les circonſtances & les localités découvriront ; & qu'il présente en outre une foule d'avan-

tages que les bornes de cet écrit ne me permettent pas de développer ici.

D'après ces observations, je propose de faire faire un Arpentage général, un Cadaſtre du royaume, qui comprendra toutes les propriétés publiques & particulieres, les forêts, le cours des fleuves & des rivieres, &c. &c. en un mot, ce Cadaſtre sera la topographie la plus détaillée & la plus intérssante : elle comprendra la diſtinction de chaque nature de biens, & chacun de ces biens placés en autant de classes qu'il sera nécessaire ; le prix commun des biens de chaque classe, leur produit brut & les dépenses d'exploitation, les maisons des villes, bourgs & villages, eſtimées sur le pied de leur revenu annuel. L'arpenteur ajouteroit à son travail, des observations sur le ſite, sur la qualité des terres, sur les défrichemens à opérer, & tout ce qu'il croiroit pouvoir contribuer à l'avantage général de l'agriculture, du commerce, des transports, roulage, navigation, plantation des forêts, confection des grandes routes, salubrité, &c. &c. Je ne puis qu'indiquer ici très-en gros, les détails importans que cet immense travail pourroit recueillir.

Loin d'être effrayé de cette opération, je voudrois que le plus petit propriètaire, & même le plus petit fermier pût dire : je n'ait point à craindre le vexations, les impositions arbitraires; le champ que je cultive eſt placé sous la protection de la loi; l'Assemblée Nationale l'a sous ses yeux, je puis compter sur les fruits de mon travail, ils sont à moi, je connois ma dette envers l'Etat, & je ne crains point qu'elle soit arbitraire,

L'avantage de mon opération ne se borneroit pas là.

Je voudrois qu'elle facilitât l'exécution des décrets de l'Assemblée Narionale, sur la supreſſion du régime féodal; j'aurois soin de faire à cet égard des observations qui faciliteroient aux Communes, aux Corps adminiſtratifs ou même à l'Assemblée Nationale, les rachats que les particuliers ou les Communes ne pourroient pas faire, & qui seroient jugés nécessaires pour le bien de l'Agriculture.

Je voudrois que l'on apperçût les défrichemens qui reſtent à faire dans une grande partie du royaume, les desséchemens des marais qu'il importe pour la salubrité des campagnes, &

pour leur prospérité, d'entreprendre incessamment.

Je voudrois que l'on apperçût d'un coup-d'œil, ce que chaque canton, chaque district, chaque département peut produire, ce qu'il consomme; ce qui lui reste de superflu, ce qu'il a besoin d'exporter, en bleds, en vins, huiles, &c.

Je voudrois être assuré, qu'en cas de besoin, de guerres & autres circonstances, tel pays pourroit fournir tant, que l'on y trouveroit telle quantité de fourrages, telles facilités pour les transports, les marches des armées, les logemens, les vivres, &c.

Je voudrois que l'on s'occupât, d'après mes observations, des routes indispensables aux transports des choses nécessaires à la subsistance de nos armées sur les frontieres, & dans les différens endroits où le théâtre de la guerre est le plus souvent établi, chose malheureusement trop négligée jusquà présent, & qui a causé, souvent plus que les combats, la destruction d'une partie de nos troupes.

Je voudrois indiquer ce que l'on peut espérer des nouvelles exploitations qu'il seroit néces-

saire de tenter, les dépenses qu'elles pourroient occaſionner, les facilités que l'on trouveroit, les obſtacles qu'il y auroit à surmonter.

Je voudrois indiquer encore, la population, les moyens de l'augmenter, les pays qui en sont susceptibles, les causes qui peuvent y nuire; & lorsque l'Assemblée Nationale sait que la terre donne à la fois les richesses & les vertus, elle sait auſſi combien il importe aux Légiſlateurs d'attacher les hommes à cette mere féconde, dont le sein inépuisable nous donne les alimens & le bonheur.

Il eſt encore sur notre sol une étendue conſidérable de terrains déserts, de marais, de Landes sur lesquelles il seroit important d'envoyer des colonnies. Ces terrains que le despotime avoit frappé de ſtérilité, n'attendent que la main active du laboureur, pour lui produire toutes sortes de fruits; l'on a eu raison de dire, que les pierres même deviennent fécondes pour le cultivateur induſtrieux, & qu'il n'est pas un seul espace, qui ne puisse être utilement employé, soit pour le bois, les grains, la vigne, les fourrages naturels ou artificiels, &c.

Je voudrois indiquer auſſi les moyens de

faciliter les communications entre les villes, bourgs, hameaux; indiquer autant qu'il seroit poſſible, les débouchés qu'il seroit nécessaire d'ouvrir, le moyen de perfectionner ceux qui exiſtent, sur-tout par les canaux, par les rivieres, & les fleuves.

Je voudrois que l'on apperçût l'état actuel des forêts, & donner les moyens de rasssurer les habitans des villes & des campagnes, sur la diſette du bois de chauffage, sur celle des bois de charonnage, de menuiserie, de marine. Cette denrée devenue ſi chère sous un gouvernement deſtructeur, étoit sur le point d'être portée encore à un prix exorbitant; les villes & les environs en étoient allarmés; l'Assemblée Nationale a reçu plusieurs mémoires sur cet objet important, & dont il eſt urgent de s'occuper.

Je voudrois indiquer enfin, les moyens de culture convenables à chaque local, receuillir toutes les observations sur l'exploitation des mines, sur les établissemens à former, sur la culture particuliere de la soie, des chanvres, sur les paturages; enfin, sur tout ce qui peut inté-

resser cette grande société, qu'une constitution nouvelle appelle aux plus hautes destinées.

Il est impossible, encore une fois, d'indiquer tous les avantages que l'on pourroit receuillir de l'opération que je propose; je ne fais que donner une idée légere du vaste plan que je me suis traçé; pour en juger, il faudroit voir l'ouvrage même.

Il seroit dressé un plan de chaque municipalité ou parroisse; l'intéret général paroissant demander qu'il ne subsiste plus qu'un seul corps municipal par canton, il seroit formé de chaque canton, un atlas de toutes les cartes des municipalités qui le composent actuellement; les atlas des cantons seroient remis aux districts, & ceux des districts aux départemens, en conservant la distinction de chaque canton.

Enfin, il seroit remis à l'Assemblée Nationale, un atlas général de toute la France; cet ouvrage est immense, & son utilité doit être sensible.

Je compte que l'atlas général, pour être complet, devroit être composé de quatre-vingt-trois volumes ~~de cartes~~ de quatre pieds & demi

sur trois ; les observations & procès-verbaux seroient joints à chaque volume ; cette collection précieuse, à laquelle j'inviterois les savans, les cultivateurs, les observateurs de concourir, seroit le trésor le plus précieux de la nation ; il reposeroit dans les archives de l'Assemblée Nationalle. Il eſt tems que nous songions à cette science ſi négligée jusqu'ici ; à cette science pour laquelle toutes les autres sont faites, & sans laquelle elles ne sont rien ; l'agriculture. C'eſt sous un sage gouvernement, sous un prince chéri du ciel & de ses sujets, que nous verrons se réaliser ce songe heureux du vertueux Fénélon, & que la France gouvernée par ce monarque adoré, par des législateurs sublimes, oublira ses frivolités, & se régénérera comme l'heureuse Salente, sous un autre Idoménée inspiré par la déesse de la sagesse.

P. S. Les détails pour l'exécution, demandent un développement que je me propose de donner incessamment ; j'y présenterai les inconvéniens qu'il y auroit à charger chaque département ou diſtrict de son Cadaſtre particulier,

& les moyens de parvenir à l'exécution la plus exacte, en confiant cet ouvrage à un chef, qui procédant sous l'inspection de l'Assemblée Nationalle, sous les ordres d'un de ses comités, réuniroit sous un même point, toutes les parties de cette grande opération.

A PARIS, chez CHAMPIGNY, Imprimeur-Libraire, rue Haute-Feuille, no. 36.